RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DÉCISION N° FranceAgriMer/Interventions/2023/11 relative aux délégations de signature consenties aux agents constituant la direction « Interventions »

Montreuil, le 5 septembre 2023

La Directrice générale de FranceAgriMer,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la Directrice générale de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

Vu la décision de la Directrice générale de FranceAgriMer du 7 février 2023 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement ;

Vu la décision n° FranceAgriMer/Interventions/2023/07 du 27 juin 2023 modifiée relative aux délégations de signature des agents de la direction « Interventions ».

DÉCIDE :

Article 1er : Service « Soutien, Investissement et Innovation dans les Filières »

A l'article 5 de la décision N° FranceAgriMer/Interventions/2023/07 est ajouté, après le 3ème paragraphe, un paragraphe libellé comme suit :

« Délégation de signature est donnée à Madame Emma Orgeret, adjointe à la cheffe d'unité « Aides aux exploitations et expérimentation », pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget de l'Union européenne,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 150 000 € ».

12 rue Henri Rol-Tanguy
TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex
Tél : 01 73 30 30 00
www.franceagrimer.fr

Article 2 :

La présente décision prend effet à compter du 18 septembre 2023.

La Directrice générale et par suppléance,
le Directeur général adjoint,

Sébastien COUDERC